



République Française

VILLE DE TOULON


Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Pôle Arrêtés

23/AR102

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA 

Chef du Service Affaires Générales

Publié Le 20 JUIL. 2023

23/AR102 DELEGATION PROVISOIRE DE SIGNATURE A MONSIEUR ROBERT CAVANNA , 1er ADJOINT AU MAIRE

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L122-20 à L2122-23, et notamment son article L2122-18 qui prévoit que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

VU l'arrêté 23/AR42 du 03 mai 2023 portant délégation de fonctions à Monsieur Laurent BONNET, 13^{ème} Adjoint au Maire, dans le domaine de compétences Sport / Santé / Bien-Etre et lui accordant délégation de signature pour divers actes et documents relatifs à ce domaine,

ATTENDU que Monsieur Laurent BONNET, 13^{ème} Adjoint au Maire, s'absente de Toulon du 14 août 2023 au 18 août 2023 inclus,

ATTENDU qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de donner délégation de signature à un autre Adjoint au Maire durant cette période,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur Robert CAVANNA, 1^{er} Adjoint au Maire, reçoit délégation de signature, pour la période du 14 août 2023 au 18 août 2023 inclus, et sera habilité pendant cette période à signer dans le cadre du domaine suivant :

- SPORT / SANTE / BIEN-ETRE

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, il reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant au domaine précité et. signer à ce titre :

tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les **correspondances** diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans les domaines délégués,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics,

Dans le cadre du domaine « Sport » :

- Les arrêtés portant réglementation de l'utilisation des terrains de sport en période d'intempérie.



ARTICLE 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Robert CAVANNA, 1^{er} Adjoint au Maire et Monsieur Laurent BONNET, 13^{ème} Adjoint au Maire.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 10 juillet 2023

Josée MASSI
Maire de Toulon



Transmis au contrôle de légalité le :

Accusé de réception le :

Affiché le :

Notifié le :

Acte à classer

Imc1215063

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2023-07-20T09-35-58.00 (MI246513996)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230710-Imc1215063-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : 23/AR102 DELEGATION PROVISoire DE SIGNATURE A M. ROBERT CAVANNA, 1er ADJOINT AU MAIRE

Date de décision : 10/07/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature

Acte : 99_AR-083-218301372-20230710-
Imc1215063-AR-1-1_1.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé Date 20/07/23 à 09:35 Par MANA ID Sophie

Transmis Date 20/07/23 à 09:35 Par MANA ID Sophie

Accusé de réception Date 20/07/23 à 09:50